

Communiqué de presse - Bobigny, le 3 novembre 2020

Le Département de Seine-Saint-Denis et la F RTP signent une charte en faveur de l'emploi local

Stéphane TROUSSEL, Président du Département de la Seine-Saint-Denis, et José RAMOS, Président de la Fédération Régionale des Travaux Publics d'Île-de-France, ont signé mardi 4 novembre à l'AFOR TP à Montreuil une charte en faveur de l'emploi local et de l'insertion en Seine-Saint-Denis.

Lancées en 2013 par le Département, les chartes « Seine-Saint-Denis égalité » proposent aux entreprises du territoire de s'engager pour permettre aux habitantes et habitants de la Seine-Saint-Denis de réussir leurs parcours d'insertion professionnelle et d'avoir un meilleur accès à l'emploi local. Ce sont ainsi plus de 2000 habitant.e.s du département qui ont déjà pu profiter grâce à ces chartes de sorties positives, qu'il s'agisse d'accès à l'emploi, d'entrée en stage ou d'entrée en formation.

Signée pour 3 ans, cette nouvelle charte – la 19^{ème} du genre – permettra ainsi de poursuivre et de renforcer ces objectifs en s'appuyant sur la F RTP, interlocuteur incontournable pour l'ensemble de la profession des travaux publics en Île-de-France, et représentante de 64 entreprises en Seine-Saint-Denis, pourvoyeuses d'environ 9 000 emplois. Un engagement particulièrement important au moment où la Seine-Saint-Denis va voir ses besoins augmenter dans les secteurs du Bâtiment et des Travaux Publics, avec notamment l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, les chantiers de l'ANRU et la création du Grand Paris Express dont le Seine-Saint-Denis accueillera un tiers des gares.

Cette charte pose par ailleurs un premier jalon en vue du lancement d'ici la fin de l'année par le Département de la Seine-Saint-Denis d'une expérimentation d'un service public de l'insertion (SPI) centré sur la filière du Bâtiment et des Travaux Publics et des métiers de la construction. Inédit, ce SPI sectorisé aura pour objectif d'accompagner 500 personnes vers un emploi pérenne à horizon 2022, en proposant des parcours sans rupture, grâce à la coordination des différent.e.s actrices et acteurs de l'insertion et de l'emploi sur le territoire.

« Je me réjouis, avec Nadège Grosbois, Vice-présidente chargée de l'Emploi et de l'Economie, de la signature avec la F RTP d'Île-De-France de cette charte Seine-Saint-Denis égalité. Alors que notre territoire connaît de nombreuses transformations, cet engagement permettra de

poursuivre et de renforcer nos efforts afin que les emplois créés en Seine-Saint-Denis profitent davantage à celles et ceux qui y habitent. Une ambition d'autant plus importante dans cette période difficile où nous devons redoubler d'efforts pour accompagner les personnes les plus éloignées de l'emploi dans des parcours d'insertion professionnelle. »

Stéphane TROUSSEL, Président du Département de la Seine-Saint-Denis

« Nous aurons besoin d'ingénierie, d'encadrement et de main d'œuvre. Il est dans l'ADN des Travaux Publics de recruter, de qualifier et de promouvoir les talents des territoires qu'ils aménagent. »

José RAMOS, Président de la Fédération Régionale des Travaux Publics Ile-de-France

A propos de la F RTP d'Île-de-France

Les Travaux Publics représentent 762 entreprises de toutes tailles (TPE, PME, ETI et grandes entreprises) réparties sur l'ensemble du territoire francilien. Le secteur emploie 76 000 femmes et hommes (intérim compris) et a réalisé, en 2019, un chiffre d'affaires de 9 milliards d'euros dont plus de 40% était lié à la commande publique issue des communes et intercommunalités.

Contacts presse

Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis

Grégoire LARRIEU / garrieu@seinesaintdenis.fr / 06 35 84 13 82

F RTP

Olivier GARRIGUE / o.garrigue@fntp.fr / 01 47 66 97 54